

## AIDE A L'ÉCRITURE de LA MISE EN SCÈNE DE THEATRE

Vous êtes metteur en scène francophone émergent. Vous avez mis en scène au moins 1 spectacle et 5 maximum. Vous voulez mettre en scène le texte d'un auteur vivant francophone ou vous écrivez votre mise en scène, seul, ou en *collectif*.

Déposez un dossier de demande d'**aide à l'écriture de la mise en scène de théâtre**.

Si vous êtes lauréat, cette bourse vous permettra de finaliser votre projet.

\*\*\*\*\*

### Les étapes pour déposer une demande d'aide à l'écriture :

- 1- Vérifier le calendrier, les conditions générales et les critères de sélection
- 2- Constituer son dossier en suivant les indications ci-dessous
- 3- Créer un compte « auteur » sur le Portail des soutiens et remplissez correctement la fiche metteur en scène.
- 4- Déposer le dossier en ligne sur le Portail

### CALENDRIER

Une commission mise en scène par an.

5 Septembre 2016 : ouverture du portail

10 Octobre 2016 : clôture des dépôts

14 Décembre 2016 : annonce des résultats.

La commission se déroule en 2 tours.

1<sup>er</sup> tour : répartition des dossiers à tous les membres du comité de sélection qui déterminent les candidats admissibles au 2<sup>ème</sup> tour.

2<sup>ème</sup> tour : présentation orale devant le comité de sélection. Questions/réponses.

### → CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

**A) Vous mettez en scène votre texte ou celui d'un auteur vivant francophone**

**> Sur le Portail des soutiens, cochez le format « Avec texte » pour que tous les champs s'affichent.**

**N'oubliez pas de remplir l'onglet « Auteurs » du Portail des soutiens**

Les éléments constituant votre dossier devront être présentés pour l'essentiel sous la forme de pièces jointes dans les formats suivants : .rtf, .pdf, .xls, .xlsx, .doc, .docx, .mp3 (poids inférieur à 2 Mo) et/ou de liens.

**> Conseil : privilégiez le format .pdf**

<b>Les 6 éléments obligatoires</b>
------------------------------------

> **Conseil : vérifiez que le dossier comporte bien tous les éléments obligatoires. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

1- **Résumé** du texte

Que vous soyez ou non l'auteur du texte, vous préciserez **obligatoirement** avant le résumé :

- le nom de l'auteur,
- le titre de la pièce,
- l'éditeur (le cas échéant),
- le nombre des personnages.

Vous rédigerez à la suite, **votre propre résumé du texte** (reflet personnel de votre lecture).

**Une page maximum**

*Si vous êtes l'auteur du texte que vous souhaitez mettre en scène et qu'il s'agit d'une adaptation, vous devez joindre à votre résumé, la présentation des démarches entreprises pour l'obtention des droits de l'œuvre originale.*

2- **Note de motivation** sur le choix du texte

La commission cherchera à comprendre vos motivations profondes. Elle jugera de votre esprit d'analyse et de synthèse d'une part, et de votre vision personnelle de l'œuvre d'autre part.

Dans le cas où la mise en scène est le fruit d'une collaboration avec un auteur, vous préciserez comment vous envisagez votre relation avec l'auteur autour de la mise en scène de son texte. Vous joindrez une lettre précisant que vous avez l'autorisation de l'auteur de mettre en scène son texte.

**Deux pages maximum**

Si vous mettez en scène votre propre texte, vous devrez également motiver votre choix.

**Deux pages maximum**

3- **Note d'intention** de mise en scène

Elle doit permettre à la commission d'imaginer la mise en scène de l'œuvre et de juger de la cohérence entre le texte et les outils utilisés pour la mise en scène. Enjeux, situations, rythme, personnages, travail avec les comédiens, univers esthétique de la pièce...et/ou tout autre élément permettant à la commission d'avoir une vision globale de la mise en scène dans tous ses aspects, même si cette dernière, encore en cours d'écriture, évoluera forcément.

**10 pages environ**

> **Conseil : respectez au plus près le nombre de pages exigé.**

4- **Curriculum Vitae**

Reflète le parcours professionnel et/ou personnel. Le CV précisera la formation du metteur en scène et ses expériences: titre du spectacle, année, compagnie ainsi que toutes les autres expériences dans le spectacle vivant ou ailleurs.

**2 pages maximum par auteur.**

> **Conseil : si vous êtes plusieurs auteurs de cette mise en scène, ce champ doit comporter, réunis dans un seul document, les CV de tous.**

**5- Lien internet vers extrait vidéo**

Tout lien qui permette de mieux connaître vos mises en scène antérieures (vidéo, revue de presse, photos, site internet...). Merci de veiller à ce que les liens soient actifs du dépôt de la demande jusqu'à l'annonce des résultats.

**6- Attestation sur l'honneur**

Document libre attestant que le projet de mise en scène n'a fait l'objet d'aucune présentation et que le spectacle ne sera pas créé avant la publication des résultats.

**Les 5 éléments facultatifs :**

**1- Equipe de création :** comédiens, dramaturge, scénographe, créateur lumières ....

**2- Calendrier des étapes de travail**

**3- Informations Structure**

Lieux envisagés pour présenter le spectacle : théâtre privé, CDN, autres lieux et les contacts déjà pris pour la production.

**4- Budget prévisionnel** de la création

**5- Fiche technique**

## → CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

### B) Vous écrivez votre mise en scène au plateau.

> Sur le Portail des soutiens, cochez le format « Sans texte » pour que tous les champs s'affichent.

**Vous n'avez rien à indiquer dans l'onglet « Auteurs » du Portail des soutiens.**

Les éléments constituant votre dossier devront être présentés pour l'essentiel sous la forme de pièces jointes dans les formats suivants : .rtf, .pdf, .xls, .xlsx, .doc, .docx, .mp3 (poids inférieur à 2 Mo) et/ou de liens.

> **Conseil : privilégiez le format .pdf**

### Les 5 éléments obligatoires

> **Conseil : vérifiez que le dossier comporte bien tous les éléments obligatoires. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

#### 1- **Note de motivation** sur l'écriture au plateau

Raisons qui motivent l'écriture au plateau plutôt que le choix de mettre en scène un texte.

**2 pages maximum**

#### 2- **Note d'intention** de mise en scène

En l'absence de texte, la commission devra pouvoir imaginer à la lecture de votre note d'intention, ce que sera votre mise en scène et ce que vous voulez raconter aux spectateurs, comment vous comptez vous y prendre et pourquoi.

Vous développerez le processus de travail, les étapes, les éventuelles interventions de technologies nouvelles ou croisement avec d'autres disciplines mais aussi les enjeux, les situations, le rythme, les personnages, le travail avec les comédiens, l'univers esthétique de la pièce et/ou tout autre élément permettant à la commission d'avoir une vision globale de la mise en scène dans tous ses aspects, même si cette dernière, encore en cours d'écriture, évoluera forcément.

**10 pages environ**

> **Conseil : respectez au plus près le nombre de pages exigé.**

#### 3- **Curriculum vitae**

**2 pages maximum par auteur.**

Reflet du parcours professionnel et/ou personnel. Le CV précisera la formation du metteur en scène et ses expériences : titre du spectacle, année, compagnie ainsi que toutes les autres expériences dans le spectacle vivant ou ailleurs.

> **Conseil : si vous êtes plusieurs auteurs de cette mise en scène, ce champ doit comporter, réunis dans un seul document, les CV de tous.**

#### **4- Lien internet vers extrait vidéo**

Tout lien qui permette de mieux connaître vos mises en scène antérieures (vidéo, revue de presse, photos, site internet...). Merci de veiller à ce que les liens soient actifs du dépôt de la demande jusqu'à l'annonce des résultats.

#### **5- Attestation sur l'honneur**

Document libre attestant que le projet de mise en scène n'a fait l'objet d'aucune présentation et que le spectacle ne sera pas créé au moment de la publication des résultats.

<b>Les 5 éléments facultatifs :</b>
-------------------------------------

**1- Equipe de création** : comédiens, dramaturge, scénographe, créateur lumières ....

**2- Calendrier des étapes de travail**

**3- Infos Structure**

Lieux envisagés pour présenter le spectacle : théâtre privé, CDN, autres lieux et contacts déjà pris pour la production.

**4- Budget prévisionnel** de la création

**5- Fiche technique**

#### **→DEPOT DE VOTRE DOSSIER**

Votre dossier est prêt, vous pouvez maintenant créer votre compte sur le Portail des soutiens (ou y accéder si vous en avez déjà un) et déposer votre demande en ligne.

La candidature à l'aide à l'écriture Beaumarchais ne peut être déposée que par un metteur en scène et non pas par une structure.

Avant un premier dépôt en ligne, consultez le mode d'emploi du Portail.

Accéder ici au Portail des soutiens

Seuls les dossiers reçus via ce portail dans les délais et correctement constitués seront examinés.



« Le système pour devenir invisible » de et mis en scène par Guillermo Pisani. ©Tristan Jeanne-Valès

#### → CONDITIONS GENERALES

L'association Beaumarchais-SACD ne soutient que les metteurs en scène francophones. Par conséquent, seuls les dossiers écrits en langue française et non traduits d'une langue étrangère seront étudiés.

→ Soumettre un projet de mise en scène **en cours d'écriture**

→ Avoir mis en scène entre 1 spectacle minimum et 5 maximum

→ Les co-écritures de la mise en scène sont acceptées. Les noms de tous les metteurs en scène du projet doivent impérativement figurer dans le formulaire de demande d'aide du Portail des Soutiens dans la rubrique « metteurs en scène »

→ Présenter un seul projet par discipline, par commission

→ Ne pas avoir déjà bénéficié de la bourse à l'écriture de la mise en scène de l'association Beaumarchais-SACD

→ Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation et ne pas être créé à la date de publication des résultats

→ Seules les mises en scène de théâtre sont acceptées

#### → CRITERES DE SELECTION

La sélection se fait prioritairement sur la motivation du metteur en scène à monter un texte ou à écrire au plateau, sa vision personnelle de l'œuvre ou de l'écriture au plateau, l'originalité de sa démarche, sa capacité à inventer un univers et à faire passer des émotions au public mais aussi à fédérer et à travailler en équipe, à diriger des comédiens.

→ **Dossiers non éligibles :**

- les dossiers incomplets, illisibles ou ne respectant pas les éléments demandés
- les dossiers dont les noms de tous les metteurs en scène ne figurent pas sur le formulaire de demande d'aide à l'écriture du Portail des Soutiens, en cas de co-écriture
- les dossiers dont un ou plusieurs fichiers ne s'ouvrent pas correctement (à bien vérifier avant de transmettre)
- les projets écrits en langue étrangère
- les mises en scène achevées, ayant fait l'objet d'une présentation et/ou créées avant la date de publication des résultats
- la reprise d'une de vos mises en scène.
- les metteurs en scène n'ayant aucune mise en scène à leur actif ou plus de 5.
- les projets soumis pour la 2<sup>ème</sup> fois qui ne seraient pas retravaillés depuis leur précédent dépôt
- les projets soumis pour la 3<sup>ème</sup> fois (un même projet ne peut être représenté qu'une seule fois)
- les projets sans début d'écriture
- les projets déposés par un metteur en scène déjà lauréat de cette même aide.
- les mises en scène d'auteurs non francophones, d'auteurs décédés et y compris les réécritures de pièces du répertoire
- les projets déposés directement dans nos bureaux, envoyés par courrier postal ou reçus par mail.
- les projets déposés par un metteur en scène déjà lauréat de cette même aide.

→ **LE COMITE DE SELECTION**

Il se réunit 1 fois par an et est composé de professionnels de la discipline (metteurs en scène, directeurs de théâtre, tourneurs, auteurs, comédiens, dramaturges, scénographes...) sans lien institutionnel avec la SACD et Beaumarchais-SACD, garantie essentielle d'indépendance et d'objectivité. Il est renouvelé régulièrement.

La liste de ses membres est communiquée en même temps que les noms des lauréats, à l'issue de chaque commission (derniers résultats).

→ **CONCLUSION DE LA COMMISSION**

La décision de la commission :

Demande de soutien acceptée (lauréat de la bourse)

ou

Demande de soutien refusée

vous sera communiquée directement sur votre espace personnel.

Cette décision, positive ou non, est sans appel et non motivée.

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

La liste des lauréats sera également publiée dans la rubrique Actualités de notre site.

Les lauréats s'engagent à faire figurer la mention du soutien de l'association Beaumarchais-SACD, son logo et celui de la copie privée sur le dossier artistique du spectacle lors de sa création ainsi que sur tous les documents de diffusion et de communication de l'œuvre.

La SACD doit être à même de percevoir les droits d'auteur, ce qui implique qu'elle en soit investie par le metteur en scène.

En cas de réponse négative, nous vous laissons la possibilité de représenter une fois le même projet, à condition qu'il soit retravaillé et que le spectacle ne soit pas créé au moment de la publication des résultats.

#### → **LES BOURSIERS**

L'aide à l'écriture théâtre est de 3 500 € :

– 3 200 € nets versés au metteur en scène

Ce montant est le même pour tous les boursiers d'une même session, mais il peut varier d'une année sur l'autre.

L'aide est répartie entre les metteurs en scène en cas de co-écriture.

Elle est versée en une seule fois.

– 300 € environ de cotisations sociales versés pour l'auteur à l'AGESSA

Les bourses d'écriture de l'association Beaumarchais-SACD sont soumises aux cotisations et contributions de sécurité sociale versées à l'AGESSA depuis la circulaire N°DSS/5B/2011/63 du 16 février 2011.

Par ailleurs, le projet lauréat de l'aide à l'écriture bénéficiera, sous conditions, d'une **aide à la production de 7500 euros** :

5000 euros de l'association Beaumarchais- SACD

2500 euros via l'Action Culturelle de la SACD

**Attention ! l'aide à l'écriture de la mise en scène n'est pas cumulable avec le Fonds SACD Théâtre.**

#### **FOCUS JEUNE PUBLIC**

Les spectacles pour le jeune public sont essentiels pour ouvrir les jeunes enfants sur le monde qui les entourent, leur donner à rêver, à réfléchir aussi.

Ce ne sont pas des spectacles au « rabais ». Le jeune public est exigeant.

A Beaumarchais, c'est sur la durée que nous souhaitons soutenir spectacles en direction du jeune public.

Une autre manière de soutenir les auteurs vivants et d'aller à la rencontre des spectateurs de demain sans lesquels la création n'a pas lieu d'être.

Les projets de mise en scène « Jeune public » qui nous seront adressés sont et continueront d'être examinés avec la même attention et les mêmes exigences de qualité que tous les autres projets soumis à l'appréciation de notre commission.